

Commune :
CONDE-EN-NORMANDIE (174)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 1638T
Document vérifié et numéroté le 28/05/2021
A Caen
Par Emmanuel VANSTEENKISTE
Inspecteur
Signé

Caen Pôle de Topographie et de Gestion Cadastreale
6, Place Gambetta
B.P. 80540
14048 Caen Cedex1
Téléphone : 02.31.39.74.00
ptgc.caen@dgif.finances.gouv.fr

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section :
Feuille(s) :
Qualité du plan :
Echelle d'origine :
Echelle d'édition : 1/500
Date de l'édition : 28/05/2021
Support numérique : -----

D'après le document d'arpentage
dressé
Par BELLANGER (2)
Réf. :
Le

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)
Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous signés (3)
a été établi (1) :
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
B - En conformité d'un piquetage : ----- effectué sur le terrain ;
C - D'après un plan d'arpentage, ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le ----- par ----- géomètre à -----
Les propriétaires ci-dessus ont pris connaissance des informations portées
au dos de la remise 6463.
A -----, le -----

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc. ...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc. ...)

Modification demandée par procès-verbal du cadastre

